

Nom du produit : MOUSSE PU MAXI **Date de création/révision :** 19.01.12 Version : 1.0
Ref.Nr.: BDS001143_2_20120119 **Remplace :** AB4036005

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

MOUSSE PU MAXI
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Mastic et Isolation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
Touwslagerstraat 1
9240 Zele
Belgium
Tel.: +32(0)52/45.60.11
Fax.: +32(0)52/45.00.34
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Asemanrinne 13, 08500 Lohja	+358/(19)32.921	+358/(19)383.676
CRC Industries France	6, avenue du marais, B.P. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303.0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Kryptongatan 14, 431 53 Mölndal	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 32 36 36

PARIS: 01 40 05 48 48

RENNES: 02 99 59 22 22

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47



Nom du produit :	MOUSSE PU MAXI	Date de création/révision :	19.01.12 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS001143_2_20120119	Remplace :	AB4036005

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Santé:	R40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. R20: Nocif par inhalation. R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
Physique:	EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
Environnement:	non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient:

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Symbol(s) de danger : EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE



Xn : NOCIF



Phrases de risque (R) : R40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R20: Nocif par inhalation.
R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.

Phrases de conseils de prudence (S): S2: Conserver hors de la portée des enfants.
S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S24/25: Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S33: Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
S36/37: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S45: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Nom du produit : MOUSSE PU MAXI
Ref.Nr.: BDS001143_2_20120119

Date de création/révision : 19.01.12 Version : 1.0
Remplace : AB4036005

Dispositions particulières concernant l'étiquetage:

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.
 Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
 Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).
 Contient des isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant.

Éléments supplémentaires d'étiquetage suivant la directive relatives aux générateurs d'aérosols 75/324/CEE:

Réceptif sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible.

2.3. Autres dangers

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.
 Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
 Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
9016-87-9 (polymère)	9016-87-9 POLYMER	-	25-50	Xn	R20,R36/37/38,R40,R42/43,R48/20	
Alkanes, C14-17, chloro	85535-85-9	287-477-0	10-25	N	R50/53,R64,R66	
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	204-065-8	5-10	F+	12	A
propane	74-98-6	200-827-9	1-5	F+	12	B
isobutane (<= 0,1 % butadiene)	75-28-5	200-857-2	1-5	F+	12	

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne
 B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
oxyde de diméthyle; éther méthylique		115-10-6	204-065-8	5-10	Flam. Gas 1,Press. Gas	H220	A
propane		74-98-6	200-827-9	1-5	Flam. Gas 1,Press. Gas	H220	B
isobutane (<= 0,1 %		75-28-	200-	1-5	Flam. Gas 1,Press. Gas,Carc.	H220,H350,H340	



Nom du produit : MOUSSE PU MAXI **Date de création/révision :** 19.01.12 Version : 1.0
Ref.Nr.: BDS001143_2_20120119 **Remplace :** AB4036005

butadiene)		5	857-2		1A,Muta. 1B		
Explication des notes							
A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne							
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale							

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes Continuer d'arroser à grande eau jusqu'à l'arrivée d'un médecin Faire appel à un médecin immédiatement
Contact avec la peau :	Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et mouiller la peau atteinte copieusement avec de l'eau. Ensuite laver avec du savon et de l'eau Faire appel à un médecin immédiatement
Inhalation :	Déplacer le sujet à l'air frais Les personnes qui ont inhalé la substance pourront ne pas présenter de symptômes immédiats En cas d'inconscience, coucher la personne en position latérale stable. Pratiquer la respiration artificielle seulement si le sujet ne respire plus Faire appel à un médecin immédiatement
Ingestion :	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Les vapeurs peuvent être irritantes pour le système respiratoire et le conduit nasal.
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (Si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--



Nom du produit :	MOUSSE PU MAXI	Date de création/révision :	19.01.12 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS001143_2_20120119	Remplace :	AB4036005

En cas d'expositions répétées, des examens médicaux réguliers sont conseillés

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Eau, mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées
Substance se transformant en fumées, porter un appareil de respiration autonome

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Evacuer la zone
Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié
Mettre dans un récipient approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage



Nom du produit : MOUSSE PU MAXI **Date de création/révision :** 19.01.12 Version : 1.0
Ref.Nr.: BDS001143_2_20120119 **Remplace :** AB4036005

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
 Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
 L'équipement devra être mis à la terre
 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/?/antidéflagrant.
 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
 Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
 Assurer une ventilation adéquate
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Laver à fond après l'usage
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
 Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé
 Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mastic et Isolation

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
propane	74-98-6	VME	1000 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate
 Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
 Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
Protection individuelle : Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit



Nom du produit :	MOUSSE PU MAXI	Date de création/révision :	19.01.12 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS001143_2_20120119	Remplace :	AB4036005

	Assurer une ventilation adéquate
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
	Masque antigaz (type ABEK)
la peau et les mains :	Porter des gants
	(nitrile)
les yeux :	Porter des lunettes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique :	Liquide en aérosol avec propulseur DME.
couleur :	Vert.
odeur :	Odeur caractéristique.
pH :	Non connu.
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	- 97 °C
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	0.98 g/cm ³ (@ 20°C).
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	Non connu.

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage



Nom du produit : MOUSSE PU MAXI **Date de création/révision :** 19.01.12 Version : 1.0
Ref.Nr.: BDS001143_2_20120119 **Remplace :** AB4036005

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
Effet cancérigène suspecté-preuves insuffisantes

Inhalation :	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires.
Ingestion :	Il ne se produira probablement pas d'ingestion
Contact avec la peau :	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Irritant pour la peau
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux

Donnés toxologiques :

Pas de renseignements disponibles
Risque présumé d'effets graves pour les organes

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Emballage contaminé :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

Nom du produit : MOUSSE PU MAXI Date de création/révision : 19.01.12 Version : 1.0
Ref.Nr.: BDS001143_2_20120119 Remplace : AB4036005

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Numéro UN : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS, inflammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1

ADR/RID - Code de classification:5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Non

IMDG - Marine pollutant: No

IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (D)

IMDG - Ems: F-D,S-U

IATA/ICAO - PAX: 203

IATA/ICAO - CAO 203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles:	Tableau n°62: Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques



Nom du produit :	MOUSSE PU MAXI	Date de création/révision :	19.01.12 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS001143_2_20120119	Remplace :	AB4036005

tableau n°:

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrase de risques:

R12: Extrêmement inflammable.

RR20

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R40: Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

RR50/53

R64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.

R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

*Explication des mentions de danger:

H220 : Gaz extrêmement inflammable.

H340 : Peut induire des anomalies génétiques .

H350 : Peut provoquer le cancer .

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

